



# ... chers parents,

C'est la rentrée scolaire de votre enfant et celle-ci va engendrer un certain nombre de frais : achat de livres, adhésion à une activité sportive ou culturelle, loisirs...

Le Chéquier collégien va vous permettre de faire face plus facilement à ces dépenses. Créé en septembre 2006, ce dispositif a pour but de favoriser l'accès des jeunes aux activités culturelles et sportives, à travers des réductions estimées à plus de 80 euros. Distribué à l'ensemble des collégiens tarnais, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, le jour de la rentrée scolaire, le Chéquier collégien 2017-2018 comprend cette année :

- 1 chèque **Découvre le Tarn** comprenant :
  - 1 entrée gratuite à un **musée** pour le collégien et pour son accompagnant
  - 1 entrée gratuite à **un site touristique** et application du tarif réduit pour l'accompagnant. Vous trouverez le descriptif de chacun des sites dans la plaquette du Club des sites du Tarn qui vous a été distribuée
- 1 entrée gratuite pour un **spectacle culturel** (danse, théâtre, musique, Cinécran 81...) et application du tarif réduit pour l'accompagnant
- 1 chèque de 10€ de réduction pour l'adhésion à une **association sportive et culturelle** ou 13€ de réduction pour l'adhésion à une **association sportive au collège** (UNSS/UGSEL)
- 4 chèques de réduction de 3€ et 1 chèque de réduction de 6€ pour l'achat de **livres**
- 1 **Pass'Sport** donnant l'accès gratuit à des manifestations sportives de niveau national

Vous trouverez ci-dessous les modalités d'utilisation et le règlement du chéquier 2017-2018.

Le Département du Tarn vous souhaite, ainsi qu'à votre enfant, une très bonne année scolaire.

**Thierry CARCENAC**  
Sénateur du Tarn  
Président du Département

**Christelle CABANIS**  
Conseillère départementale  
déléguée à la jeunesse

**RÈGLEMENT** Le Chéquier collégien 2017-2018 est valable jusqu'au 31 août 2018. Il s'utilise chez les partenaires participant à l'opération, dont les listes figurent au dos de chaque chèque. Vous pouvez aussi consulter la liste des partenaires sur le site internet : [www.tarn.fr](http://www.tarn.fr).

- Aucun rendu de monnaie, ni aucun avoir ne peut être effectué sur les chèques.
- Les chèquiers perdus ou volés ne sont pas remplacés.
- Les chèques non utilisés ne sont en aucun cas remboursés.
- Un seul chéquier est attribué par collégien et par année scolaire.
- Le chèque **Activités sportives et culturelles** ne peut être utilisé que pour une seule activité.
- Les chèques **Livre** peuvent être utilisés en une seule fois ou séparément.
- Le **Pass'Sport** peut être utilisé à plusieurs reprises, il ne doit en aucun cas être détaché du chéquier.

Pour toute information complémentaire, le Service Jeunesse et Sports est à votre disposition au 05 63 45 65 76 ou par mail : [chequiercollégien@tarn.fr](mailto:chequiercollégien@tarn.fr)

# Le Conseil départemental des jeunes (CDJ)

## Qu'est-ce que le CDJ ?

Le CDJ est un bel outil d'apprentissage de la citoyenneté, qui permet aux jeunes élus de découvrir le rôle du Département et d'agir dans des domaines variés en menant des projets concrets pour les jeunes, voire pour l'ensemble des tarnais.

Depuis sa création, en 1992, plus de 500 collégiens se sont engagés pour la solidarité, la sécurité routière, la santé, les loisirs, la lutte contre les addictions, les discriminations, le harcèlement...

Dans chaque collège, les années paires, un élève de 5<sup>e</sup> est élu, pour 2 années scolaires, par l'ensemble des 5<sup>es</sup>.

Les 42 jeunes élus se retrouvent un mercredi par mois à Albi à l'Hôtel du Département et travaillent sur leurs projets au sein de commissions : ils les conçoivent, les préparent, souvent avec des partenaires qu'ils ont su convaincre, les réalisent et les font connaître !

Cette Assemblée représentative des collégiens tarnais a pour objet d'ouvrir aux jeunes un espace de réflexion, d'expression, de proposition et de participation à la vie départementale.

Les nouveaux Conseillers départementaux jeunes, élus en novembre 2016 pour deux années scolaires, ont déjà déterminé les orientations pour l'exercice 2016-2018. Ils ont ainsi constitué les cinq commissions suivantes : Lutte contre les addictions aux écrans – Communication / Dangers et bénéfices des réseaux sociaux – Lutte contre les discriminations – Environnement – Sport pour tous.

Ils travaillent au sein de ces commissions thématiques pour concrétiser, d'ici la fin de l'année scolaire 2017-2018, plusieurs projets au service de l'ensemble des collégiens tarnais.

Pour voir les projets en cours et déjà réalisés ces dernières années, et pour retrouver l'actualité du CDJ, rendez-vous sur le net : <http://tarn.entmip.fr/> dans la rubrique dédiée au CDJ.